

SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS

La section européenne anglais s'inscrit dans le développement du multilinguisme et l'amélioration de l'enseignement des langues. Elle a pour vocation de proposer un enseignement renforcé de l'anglais, l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique et la connaissance approfondie de la culture du pays de la section.

OBJECTIFS

- Obtenir le **baccalauréat mention « section européenne »**. Cette mention peut s'obtenir facilement si le travail fourni pendant l'année scolaire est régulier. Elle permet aux élèves d'intégrer plus facilement des formations franco-anglaises dans les universités ou dans les grandes écoles, formations dont le nombre est chaque année en hausse.
- La mention « section européenne » constitue une preuve de compétence en langue anglaise pour la recherche d'un emploi en France.
- Préparer **aux diplômes délivrés par le British Council** : Cambridge First Certificate, TOEFL...qui sont, pour les entreprises notamment, un gage supplémentaire de compétence en langue anglaise étant donné la valeur internationale de ces examens.
- Acquérir un bon niveau en langue anglaise qui est un atout important, quelles que soient les études supérieures poursuivies ultérieurement (classes préparatoires, écoles supérieures d'ingénieur, de commerce ..., université).

FORMATION

Les élèves sont regroupés pour les cours de DNL en anglais.

- **Classe de seconde** : Langue vivante anglais + 2 heures DNL Histoire Géographie
- **Classe de première** : Langue vivante anglais + 1 heure et demie à 2 heures de DNL Histoire Géographie, SVT ou mathématiques.
- **Classe de Terminale** : Langue vivante anglais + 1 heure et demie à 2 heures de DNL Histoire Géographie, SVT ou mathématiques.

Obtention de la mention « section européenne »

- **L'épreuve d'anglais** au baccalauréat est celle de contrôle continu prévue pour l'enseignement commun d'anglais. La note obtenue doit être égale ou supérieure à 12 sur 20.
- **L'évaluation spécifique de contrôle continu qui doit être supérieure à 10 sur 20 :**
 - **Interrogation orale d'Histoire Géographie, de SVT, ou de Mathématiques en anglais comptant pour 80% de la note globale** (20 minutes de préparation et 20 minutes d'interrogation) portant sur le programme de Première ou de Terminale.
 - **Note sanctionnant la scolarité de l'élève en anglais et DNL pour 20% de la note globale.**

Profil

- La motivation est, avant même le niveau linguistique acquis au collège, un gage de réussite dans la section.
- La section s'adresse à tous les élèves ayant suivi un enseignement de LV1 ou de LV2 classique.

Recrutement

La candidature à une section européenne s'instruit à partir du collège d'origine.

La sélection au lycée se fait au vu des résultats.

Lycée International Jeanne d'Arc

28, rue Delarbre

63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 92 66 10

Fax 04 73 90 40 70

E-mail : ce.0630019d@ac-clermont.fr